**Descriptif relatif à la demande de devis pour la sécurité de la Cité scolaire JB SAY**

Il s’agit de faire assurer, par un agent certifié CQP APS, le gardiennage, la sécurité des personnes, notamment des internes et des biens de la Cité scolaire JB SAY.

L’agent se tiendra à la loge d’accueil.

Sécurité incendie :

L’agent connaitra le fonctionnement de la centrale incendie. Il veillera à alerter les secours en cas d’incendie et appliquera les consignes de sécurité de l’établissement. Il alertera le service de dépannage en cas de problème. Il signalera tout dysfonctionnement à la personne qui lui aura été indiquée.

Sécurité des locaux :

Il effectuera 2 rondes par nuit : à minuit et à 2 h et indiquera les événements sur un registre pour main courante.

Sécurité des internes et des personnes :

Un système de vidéo surveillance est installé à la loge.

Il contrôlera les entrées et n’acceptera que les élèves figurants sur une liste officielle signée par le chef d’établissement et remise à l’agent.

Pour les autres personnes, il s’assurera qu’elles sont bien autorisées à pénétrer dans l’établissement en se renseignant auprès des personnels logés.

Pour chaque réunion se déroulant tard le soir, les modalités d’accueil seront précisées.

L’agent de sécurité aura une présentation et une attitude conformes aux règles de politesse face à un public d’adolescents et d’adultes : maitrise de soi, discrétion, capacité à réagir et à rendre-compte.

La loge devra être maintenue dans un bon état de propreté.

L’agent de sécurité portera une tenue professionnelle réglementaire.

Une visite sur place peut être effectuée sur rendez-vous et demandée par mail à l’adresse suivante : int.0750700d@ac-paris.fr

Des renseignements complémentaires peuvent également être demandés à cette même adresse.